Non à la régression sociale

Depuis plusieurs années, patronat et gouvernements n'ont de cesse de limiter voire de supprimer des droits aux salariés. Pour y parvenir, ils ont dans un premier temps limité fortement les moyens des juges prud'homaux et tenté de criminaliser l'action syndicale, et comme cela ne suffisait pas, ils ont obtenu de trois syndicats minoritaires la signature d'un accord préhistorique, qui sécurise les employeurs bien plus que les salariés en détricotant le Code du Travail.

La CGT refuse la régression sociale et revendique :

- Le renforcement des conseils de prud'hommes en moyens humains et matériel.
- La remise à plat de la carte judiciaire.
- L'abrogation de la taxe de 35 euros demandée lors de l'introduction d'une demande en justice.
- L'abrogation du décret limitant les moyens des juges prud'homaux.
- L'abrogation du recours obligatoire à un avocat devant la Cour de Cassation.
- L'assouplissement de l'accès à l'aide judiciaire.
- L'arrêt immédiat de toutes procédures pénales disciplinaires ou de licenciements, intentées contre des militants syndicaux.
- L'abrogation de l'accord du 11 janvier 2013 dit « *Accord de sécurisation de l'emploi* » et la réouverture des négociations sur la base des revendications CGT.

Je soutiens ces revendications et je signe la pétition

Nom	Prénom	Signature